

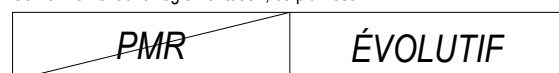
RUE PIERRE



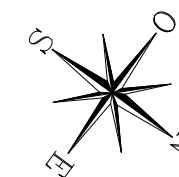
**HALL A1**  
**APPARTEMENT DE 2 PIÈCES**  
**n° A1041 au 4ème étage**

ENTRÉE	3,82 m <sup>2</sup>
SÉJOUR / CUISINE	21,86 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	13,01 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	6,01 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>44,70 m<sup>2</sup></b>
BALCON	12,34 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>57,04 m<sup>2</sup></b>

Conformément à la réglementation, ce plan est :



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus ...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.



**LÉGENDES**

AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
ST	store extérieur	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave linge
	bande stérile	C	cuisson
ETEL	esp tech elec du logt	LC	linéaire complémentaire
PL	placard	TRI	tri sélectif
EP	descente d'eau pluviale	- - -	retombée de poutre

fenêtre porte fenêtre oscillo-battant fenêtre fixe  
 Indice A Janvier 2023

Echelle :